

GUIDE POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS BIOLOGIQUES

Le service Santé, sécurité et environnement (SSE) fournit des services d'élimination des déchets biologiques pour les membres de Concordia. L'élimination de ces déchets est gratuite à condition qu'ils soient présentés de manière appropriée. Afin d'assurer une collecte et une élimination sécuritaire des déchets biologiques toutes les procédures d'élimination décrites dans ce document sont obligatoires et doivent être respectées.

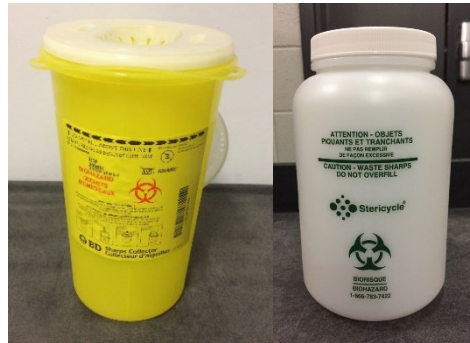
1. CONTENANTS

Il existe des contenants spécifiques pour chaque type de déchets biologiques dangereux à éliminer: piquants & tranchants, anatomiques ou non-anatomiques. Les contenants suivants sont disponibles pour chaque type:

Pour les déchets biologiques **PIQUANTS OU TRANCHANTS**

Ex: aiguilles, seringues, scalpels, pipettes Pasteur en verre, lames et lamelles, etc.

- Récipient jaune résistant aux perforations, 4L
- Récipient blanc résistant aux perforations, 2L



Pour les déchets biologiques **ANATOMIQUES**

Ex: les tissus humains ou animaux (fixés ou non), les carcasses, les organes et les parties du corps

- Boîte en carton avec sac intérieur
- Seau rouge, 20L



Pour les déchets biologiques **NON-ANATOMIQUES**

Ex: cultures de cellules, cultures bactériennes, stocks, spécimens de micro-organismes, articles contaminés par du sang ou des liquides organiques, pipettes Pasteur en plastique, seringues plastique 5/10/25mL, cônes pour pipettes, etc.

AUCUN déchet anatomique, carcasse ou autre partie animale

AUCUN objet piquant ou tranchant, aucune aiguille, lamelle ou autre verre cassable

- Bac noir avec sac jaune intérieur



Remarque : les contenants pour déchets biologiques sont destinés uniquement aux déchets solides. NE PAS jeter de liquide dans ces contenants. Consultez la procédure du laboratoire pour l'élimination des liquides biologiques.

Les contenants pour déchets biologiques dangereux sont fournis gratuitement aux laboratoires, studios et ateliers de Concordia. Pour obtenir des contenants :

- **Campus Loyola:**
 - Les contenants de 4L pour objets piquants ou tranchants peuvent être obtenus auprès du magasin central (*FAS Central Stores*) au SP 132.02
 - D'autres contenants pour déchets biologiques dangereux peuvent être demandés auprès du service SSE : hazardouswaste@concordia.ca
- **Campus SGW:**
 - Tous les contenants pour déchets biologiques dangereux peuvent être demandés auprès du service SSE : hazardouswaste@concordia.ca

2. STOCKAGE & MANUTENTION

Les contenants de déchets à risque biologique doivent être stockés correctement jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être éliminés. Veillez à ce que les contenants soient fermés et éloignés des ordures ménagères. Les carcasses d'animaux doivent être placées dans des sacs, puis dans le congélateur désigné pour les déchets biologiques dangereux. Les matières placées dans le congélateur à risques biologiques doivent être consignées dans le registre du congélateur.

Lors de l'élimination de déchets à risque biologique:

- Ne pas plier, couper, recapuchonner ou retirer les aiguilles des seringues.
- Ne mettez jamais vos mains à l'intérieur d'un contenant, en particulier ceux qui pourraient contenir des objets piquants ou tranchants.
- Ne remplissez pas trop les contenants de déchets biologiques.
- N'essayez pas de compacter les déchets à l'intérieur du contenant

3. ÉLIMINATION

Pour éviter de contaminer l'environnement et protéger tout le monde d'une exposition inutile, les déchets présentant un risque biologique ne doivent jamais être jetés avec les ordures ordinaires. Une procédure appropriée de désinfection, de stérilisation ou de collecte doit être suivie.

3.1. Désinfection chimique

Les déchets de culture cellulaire ou bactérienne peuvent être détruits par une désinfection chimique.

Si vous utilisez une solution d'eau de Javel pour la désinfection, préparez de l'eau et de l'eau de Javel à une concentration finale de 5,000 ppm d'hypochlorite de sodium (notez que la concentration d'hypochlorite de sodium varie selon les marques d'eau de Javel; consultez l'étiquette ou la FDS pour cette information). Mélangez les déchets et la solution désinfectante, puis laissez reposer le tout dans un récipient sans couvercle, dans une hotte chimique à température ambiante pendant une heure.

D'autres solutions désinfectantes peuvent également être utilisées, à condition qu'elles soient efficaces contre le(s) matériel(s) biologique(s) utilisé(s). Suivez les procédures opératoires normalisées (SOP) du laboratoire et les conseils du fabricant lors de la préparation des dilutions et pendant la désinfection. Une fois désinfectés, les déchets liquides peuvent être jetés à l'évier. Faites couler de l'eau fraîche du robinet pendant quelques minutes après avoir jeté les déchets pour éviter les odeurs de javel.

3.2. Stérilisation dans un l'autoclave

L'utilisation de l'autoclave pour stériliser les déchets biologiques devrait être réservée aux déchets biologiques contenant du matériel de groupe de risque 1 (GR1). La température de stérilisation et la durée du cycle doivent être appropriées pour la stérilisation et sont établies en fonction du modèle d'autoclave à utiliser. Contactez le responsable de votre installation d'autoclave pour obtenir des informations et une formation. Seuls les utilisateurs formés et autorisés ont le droit de faire fonctionner les autoclaves.

Les déchets biologiques dangereux qui ont été autoclavés peuvent être éliminés comme des déchets ordinaires. Pour cela, placez le sac de l'autoclave dans un sac à ordures ordinaire, puis fermez le sac.

3.3. Collecte

Les contenants de déchets biologiques pleins et fermés sont collectés par le service SSE sur demande. Pour demander un ramassage:

- Identifiez clairement tout conteneur contenant des carcasses d'animaux.
- Notez le nombre et l'emplacement des contenants à collecter.
- Envoyez les informations pour le ramassage à hazardouswaste@concordia.ca.

Le ramassage des déchets biologiques dangereux a lieu chaque semaine sur les campus de Loyola et de SGW. Remarque : les ramassages dans le congélateur du CSBN ont lieu toutes les deux semaines.

**Pour toute question ou demande de renseignements concernant
l'élimination des déchets biologiques dangereux, contactez :**

Santé, sécurité et environnement (SSE)
514-848-2424, poste 4877
hazardouswaste@concordia.ca